

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 10 décembre 2024**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24/09/2024

- 1 – Acquisition tracteur tondeuse
- 2 – Bons achat Noël
- 3 – Demande subventions pour l'année 2025
- 4 – Vote des quarts
- 5 – Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 04/12/2024

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine			x
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge		x	
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële	x		

Secrétaire de séance : BIELLE Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme Simone BIELLE.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24/09/2024

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

Madame le Maire demande au conseil municipal le rajout de 2 délibérations concernant l'acquisition de 2 lots au Camp de Mesous et une motion du SDE09.

Le conseil donne son accord

1- Acquisition tracteur tondeuse

Madame le Maire expose au conseil municipal les différents devis concernant l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

Après discussion, le conseil opte pour l'achat d'une tondeuse d'occasion.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-25*

2- Bons achat Noël

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cartes cadeaux de fin d'année pour les agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-26*

Rajout délibération Acquisition parcelles Camp de Mesous

Mme le Maire demande au conseil de délibérer sur les 2 reprises foncières de l'opération menée par l'OPH de l'Ariège au lieu-dit Camp de Mesous.

- L'emprise foncière d'une surface de 1369.86 m² sera reprise pour 1 euro symbolique Lot 1.
- L'emprise foncière d'une surface de 2469.61 m² au prix de 19€/m² soit un prix global de 46 922.59 € Lot 5.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-27*

3- Demande subvention 2025

- Demande de subvention FDAL tracteur tondeuse

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-28*

- Demande de subvention CCPAP tracteur tondeuse

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-29*

- Demande de subvention DETR rénovation préau école

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-30*

- Demande de subvention FDAL rénovation préau école

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-31*

4- Vote des quarts

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-32*

Rajout délibération Motion SDE09

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2024-33*

5- Questions diverses

- La commune doit implanter une borne incendie route de Saint Bauzeil. La reprise de ce dossier est faite par le SIVOM
- Lors de la dernière réunion le SIVE informe qu'il rencontre des difficultés financières et demande aux communes adhérentes une participation supplémentaire pour couvrir un déficit de 16 000 €.
- L'école a participé au « défi piles » initié par le SPECTOM et a obtenu la 3^{ème} place.
- Madame le Maire a présenté au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).
- M. Pinaton a demandé où les résidents de l'ADAPEI étaient accueillis lors de phénomène grave. L'ADAPEI a son propre Plan Communal de Sauvegarde, Mme le Maire lui demande de se le procurer car l'ADAPEI ne l'a jamais communiqué malgré les demandes.
- Madame le Maire propose au conseil municipal la réfection d'une partie de la place du village abîmée. Le conseil municipal approuve.
- La commune a reçu une demande d'un administré pour faire le repas de leur mariage sur la place bonnes Aygues. Madame le Maire informe le conseil de son refus. La place étant publique, elle n'est pas privatisable. Le conseil municipal à l'unanimité approuve.
- Mme Dédominici informe que la crèche sera visible du 12/12/2024 au 05/01/2025. Une messe sera célébrée début janvier.
Lors de la fête locale, messe avec musicien. À voir avec le comité des fêtes de Saint Jean du Falga qui organisera la fête locale 2025.
- Un théâtre à l'initiative de Mme Pinaton a été organisé au profit des pompiers.
- Comme tous les ans, rencontre avec les nouveaux arrivants et naissances, très bon ressenti de la part des conseillers qui étaient présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

La présidente de séance
Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance
Simone BIELLE

